

APPEL À VOLONTAIRES PERMANENCE DES SOINS ET SOINS NON PROGRAMMÉS

Face aux difficultés que rencontrent certains territoires et à la crise des urgences, les URPS Médecins et Infirmiers libéraux, le Centre Hospitalier de Périgueux, l'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie vous proposent de participer à un dispositif expérimental d'astreinte des infirmiers libéraux sur le secteur de Ribérac.

Dans le cadre de cette astreinte volontaire, l'IDE pourra être sollicité (e) par le SAMU-Centre 15 pour :

- ↪ réaliser un acte infirmier
- ↪ dispenser des simples conseils aux patients (sans réalisation d'un acte associé)
- ↪ déclencher une téléconsultation assistée par un médecin régulateur du Centre 15. Cette téléconsultation pourra être suivie ou non d'un acte

Les décisions relatives à la prise en charge du patient (conseil médical simple, prescription de gestes infirmiers, télé prescription, visio-régulation d'urgence ou téléconsultation) seront prises par le médecin régulateur du SAMU-Centre 15.

Les dispositions relatives à la rémunération sont accessibles via ameli ou par le lien suivant :

- [les infirmiers libéraux](#)

Les outils mis à disposition gratuitement sont

- Téléconsultation : [Nomadeec](#)
- Planning des vacances : [FlexiVac](#)

Une formation obligatoire dispensée par le CESU 24 sera proposée pour pouvoir utiliser correctement le matériel et maîtriser des protocoles en cas d'urgence vitale non prévue initialement.

Vous pouvez postuler dans le cadre d'une organisation coordonnée sur votre territoire ou également le faire à titre individuel.

Vous êtes **infirmier libéral** disponible et volontaire, venez participer à cette organisation collaborative

[Je m'inscris comme infirmier](#)

Nous comptons sur votre investissement dans l'intérêt du patient et pour la valorisation de l'exercice libéral.